

Le Petit Journal de Montbrison



Au sommaire

Infos mairie	Page 1 à 3
Le Mas de la Roche	Page 3
Les Cyclos Grignanais	Page 3
La Souleïado	Page 3
Le mot de l'école	Page 4
Dicton d'octobre	Page 4
Services à la personne	Page 4

MÉMENTO

- **Dimanche 13 octobre :**
Randonnée des Côtes du Rhône
- **Dimanche 27 octobre :**
Passage à l'heure d'hiver
- **Vendredi 1^{er} novembre :**
Toussaint



INFOS MAIRIE

Permis de Conduire

Depuis le 16 septembre 2013, le permis de conduire sécurisé est délivré au format « carte de crédit ». Il n'est plus produit en Préfecture, mais de manière centralisée et sécurisée, à l'Imprimerie Nationale. Il est ensuite envoyé par La Poste au domicile du titulaire.

Les déclarations de perte du permis de conduire se font désormais au guichet de la Sous-Préfecture de Nyons et non plus au sein des services de police ou de gendarmerie.

Les déclarations de vol du permis de conduire continueront à être enregistrées par les commissariats de police et les brigades de gendarmerie.

Facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.)

Suite à l'application de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, les schémas départementaux de coopération intercommunale de Vaucluse et de la Drôme ont été arrêtés par les préfets.

Sur notre territoire, cela se traduit par la fusion entre la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et la Communauté de Communes Pays

de Grignan, avec intégration de la commune isolée de Grignan, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Cette fusion va entraîner la dissolution de la Communauté de Communes du Pays de Grignan. Par conséquent, la Communauté de Communes du Pays de Grignan perd sa personnalité morale ce qui lui interdit toutes opérations comptables après la date du 1^{er} janvier 2014.

La Direction Départementale des Finances Publiques de la Drôme nous a donc informés qu'aucune facture ne pourra être émise après cette date.

Répercussion sur la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2013 :

La facturation de la REOM couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 doit être émise à l'automne, avec une date de paiement avant la fin de l'année 2013, et non pas en début d'année 2014 comme prévu initialement.

Nous sommes conscients que le montant de cette facture de REOM sur 2013 représentera une dépense supplémentaire imprévue initialement, mais cela est indépendant de notre volonté. Nous vous communiquons d'ores et déjà le tarif de la REOM de base pour votre commune : **152 €** Les modalités d'application de la REOM sont mentionnées dans notre règlement qui est

disponible sur notre site internet www.cc-paysdegriignan.fr

Le Président de la CCPG,
Marc ROUSTAN.

Les Seniors face aux risques liés aux démarchage

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le groupement de gendarmerie de la Drôme a relevé de nombreux faits de démarchage ou d'abus de faiblesse commis auprès de particuliers dans le Département de la Drôme.

Les personnes âgées constituent la cible privilégiée des faux démarcheurs. Près de 80 % des victimes ont plus de 60 ans. Il s'agit de :

- **Vols d'argent commis à votre domicile** par de faux agents du service public (ERDF ou de compagnies des EAUX, faux policiers), ou de démarcheurs (vente de calendriers, de prospectus, de nougats avec drapeaux, signature de pétition ou recherche de son chat). **LE BUT ETANT DE PENETRER DANS VOTRE DOMICILE...**

- **Faits commis aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)** par des personnes vous demandant de recomposer votre code prétextant que l'appareil ne marche pas.

- **Vols à l'italienne** consistant à dégonfler un pneu de votre véhicule (sur parkings notamment...) afin de détourner votre attention et vous voler votre sac, CB...

Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile, **N'OUVREZ PAS VOTRE PORTE**. Méfiez-vous également des démarcheurs proposant d'effectuer des travaux à domicile (élagage, nettoyage de peinture, récupérateur de métaux précieux...).

Attention aux faux plombiers, agents EDF ou de société de sécurité, représentants, faux gendarmes ou faux policiers... Ils peuvent profiter de cette visite pour procéder à un repérage des lieux en vue d'un cambriolage. **Avisez la gendarmerie de tout fait suspect (individus ou véhicules anormalement présents, appels sur vos téléphones)**. Il se peut que des cambrioleurs effectuent des repérages ou un sondage sur votre présence.

COMMENT AGIR ?

- **Exigez TOUJOURS la présentation d'une carte professionnelle.**

- **Ne quittez jamais de vue les personnes. En cas de problème, criez pour attirer l'attention des voisins.**

- **Ne versez pas d'argent** ou ne remettez pas de chèque avant l'écoulement du délai de 7 jours (délai pendant lequel le consommateur peut se rétracter). Le délai est de 14 jours en cas de crédit.

- **Ne signez pas un document non daté ou antidaté.**

- **Ne faites pas de chèque antidaté.**

- **Pensez à noter les IMMATRICULATIONS.**

PREVENTION DES CAMBRIOLAGES, QUE FAIRE ?

- **Verrouillez portes et fenêtres**, en journée, lorsque vous vous absentez, **et la nuit**, même si vous êtes dans votre habitation ;

- **Faites installer sur votre porte un œilleton** et un entrebâilleur ;

- **Ne laissez pas de message** sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux indiquant votre absence ;

- **N'inscrivez pas vos noms et adresses** sur votre trousseau de clés, ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans votre boîte aux lettres ;

- **Evitez** les termes comme « veuf », « veuve », « madame » ou « mademoiselle » sur les boîtes à lettres ;

- **Faites relever régulièrement votre courrier** en votre absence ;

- **Ne laissez pas les clés de votre véhicule** ainsi que votre sac à main, portefeuille à la vue ou dans l'entrée de votre habitation, commerce ;

- **Evitez de conserver de l'argent liquide** chez vous ;

- **Ne mettez pas tous vos biens au même endroit ;**

- **Entreposez vos outils et les échelles dans les locaux fermés ;**

- **Réalisez des clichés photographiques** de vos biens de valeur (mobilier, bijoux, informatique...) et **listez** les numéros de séries.

Vos déplacements à l'extérieur :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants ;

- Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent ;

- Si vous avez le sentiment d'être suivi, entrez dans un lieu animé ou un commerce ;

- Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir, votre sac fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.

Si vous êtes victime :

- N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens ;

- Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre

agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie.

LE MAS DE LA ROCHE

Offre réservée au Club La Souleïado

DECOUVERTE SOPHROLOGIE AU MAS DE LA ROCHE

Michèle Mezin vous propose des séances de découverte :

Tous les mercredis à 10H30

Du 2 octobre au 6 novembre

Tarif par personne : 25€ les 6 séances d'1h (à partir de 5 inscrits)

Pas de déduction de séances en cas d'absence

Tarif valable uniquement durant cette période de fin de formation

Pour tout renseignement :
Michèle MEZIN – 06 72 94 92 49

LES CYCLOS GRIGNANAIS

Dimanche 13 octobre 2013

Randonnée des Côtes du Rhône



Départ de la Salle des Fêtes

26770 MONTBRISON SUR LEZ

☎ 04 75 46 23 04 ou e-mail : rene.ruelle@sfr.fr

Site Internet : cyclos.grignanais.free.fr/

ROUTE	ENV. 28 km	ENV. 50km	ENV. 80km
MARCHE	ENV. 12km		
VTT	ENV. 24km	ENV. 40km	

Inscriptions: 7h30 à 9h30 Clôture: 12h30

Règlement :

- Ouvert aux licenciés et non licenciés.
- Respect du code la route / prudence.
- Respect de la nature et de son environnement.
- Port du casque vivement souhaité.
- Autorisation parentale pour les mineurs.



LA SOULEÏADO

Notre loto annuel aura lieu le dimanche 24 novembre à la salle des fêtes de Montbrison.
Notez déjà cette date. Merci.

Marie-Claire Leleux

LE MOT DE L'ÉCOLE

Nouveautés

Cette année il y a eu beaucoup de changements dans la classe.

Nous avons 4 nouveaux élèves, Lenny, Alyssa, Solune et Maxime.

Côté sport, M. Lecrenais (un monsieur qui fait partie du dispositif EMALA avec qui nous avons travaillé l'année dernière) est venu le mardi 10 septembre pour nous enseigner l'escrime. Nous continuons à faire de l'escrime toutes les semaines avec le maître.

Nous avons fait une frise historique. Les élèves ont illustré les périodes et écrit le nom des périodes

comme « la chute de l'empire romain ».

Le jeudi 19 septembre, nous avons fait du jardinage avec les mamans d'Alysson, de Flavien et de Solune. Nous avons planté des fraises et des chrysanthèmes. Nous avons nettoyé le sol et nous avons coupé l'herbe morte.

Le maître a déplacé notre lapin pour qu'il soit plus près de nous.

Si vous voulez en savoir plus, allez sur notre site internet : <http://lepetitmontb.canalblog.com/>

Lounaïa et Flavien

DICTON D'OCTOBRE

Quand octobre prend sa fin, dans la cuve est le raisin.

SERVICES À LA PERSONNE

Besoin d'aide dans votre quotidien?

Pinna Myriam, 955 Chemin des granges
26770 La Roche St Secret – Béconne

Vous propose ses services :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Prestations de petits bricolages dites « homme toutes mains »
- Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions
- Collecte et livraison de linge repassé
- Livraison de courses
- Soins et promenades d'animaux de compagnie

- Maintenance, entretien et vigilance temporaire, à domicile, de la résidence principale et secondaire

- Assistance administrative

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne.

Pour tous renseignements complémentaires :
06-38-55-43-96

Tarif : 13,50€/heure net. Vous n'avez aucun papier, ni déclaration à faire. Je me charge de tout!

Agrée Services à la personne

Réduction ou Crédit d'impôt de 50% sur l'ensemble de vos dépenses services à la personne.

Après cette réduction, l'heure revient à 6,75€

Prochain numéro du petit journal le **mercredi 6 novembre 2013**

Dépôt des articles (impératif) avant le lundi 28 octobre 2013 à 19h30

Rappel de l'adresse du petit journal de Montbrison:

Le Petit Journal de Montbrison - La Mairie - 26770 Montbrison sur Lez

Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles par

email : redaction@petit-journal-montbrison.com

et consulter le petit journal sur site Internet : www.petit-journal-montbrison.com

Webmaster créateur : Alain MONTLAHUC webmaster.petit-journal@laposte.net : Joël MAILLOT

Le petit Journal de Montbrison N° ISSN: 1270 -1998 Responsable Rédaction: Séverine MAILLOT